

TOUTES LES INSTALLATIONS EFFECTUÉES PAR LEPROHON INC SONT COUVERTES PAR UNE GARANTIE DE 1 AN PIÈCES ET MAIN D'OEUVRE.

Veillez-vous référer au certificat de garantie et/ou de la garantie prolongée optionnelle inclus avec votre achat d'équipement afin de déterminer les inclusions et exclusions de la garantie spécifique du produit.

CONDITIONS ET LIMITES :

1. Cet accord est automatiquement annulé si l'équipement est démantelé et/ou réinstallé par autre que leprohon inc.
2. Leprohon inc. n'est pas tenu responsable pour toute perte, dommage ou blessure résultant d'un délai aux réparations stipulées dans cet accord, et en aucun cas, leprohon inc. ne sera responsable pour tout incident ou dommage indirect de quelque nature que ce soit.
3. Tout matériel ou main d'œuvre non couverts par cet accord sera fourni aux frais du propriétaire. Le propriétaire accepte de payer pour ces frais.

LIMITE DE LA RESPONSABILITÉ :

La responsabilité de leprohon inc. ne saurait en aucun cas excéder les coûts encourus associés au remplacement de l'équipement et coûts raisonnables relatifs à la main d'œuvre pour ce remplacement.

CE QUI N'EST PAS COUVERT :

1. Les diagnostics et les frais de déplacement lors de l'appel initial de service ne sont pas couverts par la garantie. Leprohon inc. s'engage à facturer le consommateur au taux en vigueur.
2. Les réparations requises pour corriger une défaillance ou un mauvais fonctionnement qui ne sont pas causés par une défektivité manufacturière, tels que dommages ou mauvais fonctionnement résultant d'un incendie, de l'eau, tempête, orage violent, foudre, tremblement de terre, mouvement du sol, vol, émeute, mauvais usage, sélections incorrectes, acte de Dieu ou usage abusif de l'équipement.
3. L'impossibilité de mettre en marche un appareil en raison de conditions de voltage, de fusibles fondus, de disjoncteurs déclenchés ou d'autres dommages dus à l'insuffisance ou à l'interruption du courant électrique.
4. Les bris causés par le manque d'entretien ou un drain bouché.

5. Surprime de main d'œuvre chargée par leprohon inc. pour des réparations effectuées en dehors des heures normales de travail.

6. Surprime de main d'œuvre si l'appareil intérieur est installé à plus de 2,286 mètres (7 pieds 6 pouces) du sol.

7. Surprime de main d'œuvre si l'appareil extérieur est installé à plus de 1,52 mètres (5 pieds) du sol.

8. Toutes dépenses, incluant les frais de main d'œuvre encourus, ainsi que ses frais de déplacement et charge minimale pour tout appel de service n'ayant pu être complété parce que leprohon inc. n'a pu avoir accès à l'équipement ou à ses contrôles.

9. Advenant que le système de drainage n'a pas été installé par leprohon inc., les fuites d'eau dues à une mauvaise installation du système de drainage externe à l'unité ne sont pas couvertes.

10. L'entretien normal n'est pas couvert par la garantie.

11. Les filtres de remplacement ne sont pas couverts par la garantie.

12. La garantie s'applique uniquement sur les marques distribuées par leprohon inc. et installés par des détaillants autorisés.

RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE :

Ce qui suit est entièrement sous la responsabilité du propriétaire :

1. Tout service ou réparation non couverts par cet accord.
2. Vérifier et remplacer les fusibles ou remettre en fonction les circuits ou les fusibles et remplacer les piles de la télécommande.
3. Faire fonctionner l'équipement en accord avec les directives du manufacturier et faire l'entretien de routine ou tout entretien spécial mentionné dans le manuel du propriétaire.
4. Un contrat d'entretien est recommandé. Non-inclus avec la garantie : vérification globale du système, vérification de toutes les connections électriques, nettoyage des filtres, nettoyage de la cage d'écureuil, nettoyage du serpentín extérieur, vérification des pressions d'opération, vérification des raccords de réfrigération, vérification du thermostat d'arrêt.
5. Fournir un accès libre aux équipements et à leurs contrôles.
6. Déplacer tout matériel, fixation, ou cloison susceptible de nuire au travail de leprohon inc.